

Changement au niveau de la présidence de la direction

Dans le cadre du procédé de succession, M. Théo Koch cèdera, conformément à son souhait personnel, la fonction de président de la direction, avec effet au 01.09.2007, à son adjoint actuel, M. Urs Schneider. M. Koch restera membre de la direction en fonction de gérant de caisse adjoint et demeurera responsable des domaines qu'il a dirigés jusqu'à présent, soit les caisses de pensions PV-PROMEA et Photo / Optique / Métaux Précieux, la caisse d'allocations familiales PROMEA ainsi que les services centraux. MM. Koch et Schneider restent volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Introduction d'un nouveau numéro AVS à partir du 1er juillet 2008

Le numéro AVS actuellement en vigueur est utilisé depuis l'introduction de l'AVS en 1948. Dans un proche avenir, ce numéro composé de 11 chiffres aura atteint ses limites étant donné que chaque numéro ne peut être attribué qu'une seule fois. De plus, le numéro AVS actuel ne correspond plus aux exigences imposées par la protection des données.

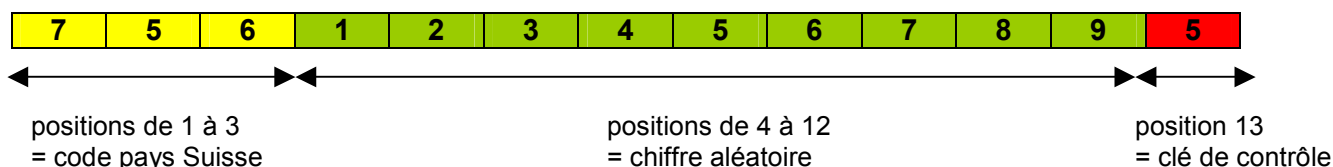
Le nouveau système avec l'introduction d'un numéro AVS composé de 13 chiffres garantit l'attribution univoque d'un numéro qui sera entièrement anonymisé et ne donnera plus aucune information sur son détenteur, comme par exemple sexe, date et année de naissance ou nationalité de ce dernier. Cette nouvelle version du numéro AVS présente encore un autre avantage: elle permettra une collaboration plus efficace avec les autres systèmes européens de sécurité sociale.

A quoi sert le numéro AVS?

Un numéro AVS (certificat d'assurance AVS actuel, gris) est attribué aux personnes versant des cotisations ou bénéficiant de prestations. Grâce au numéro AVS, les organes d'application (caisses de compensation et offices AI) sont à même d'attribuer les cotisations entrantes ou les prestations versées à une personne donnée.

Comment le nouveau numéro AVS se présente-t-il?

Le nouveau numéro AVS à 13 chiffres se décompose comme suit:



Le code pays de la Suisse correspond au chiffre 756 et reste inchangé pour chaque assuré.

Dois-je entreprendre quelque chose en tant que personne assurée?

Vous n'avez aucune démarche à faire. Le nouveau numéro d'assurance entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2008 et l'envoi des nouveaux certificats AVS est prévu dans le courant du 2^{ème} semestre 2008.

Qu'est-ce cela signifie pour moi en tant qu'employeur?

Les nouveaux certificats d'assurances vous seront probablement transmis dans le courant du 2^{ème} semestre 2008 afin de les faire suivre à vos employés. Les programmes informatiques doivent être

adaptés au nouveau numéro AVS. Pendant une période de transition, les caisses de compensation emploieront l'ancien et le nouveau numéro AVS parallèlement. Au niveau des caisses de pensions PV-PROMEA et Optique / Photo / Métaux précieux les nouveaux numéros seront également intégrés.

Information régulière des membres et des assurés

Vous pouvez vous informer au sujet de l'état actuel du procédé sur notre site www.promea.ch. **Nous vous rendons attentifs au fait que vos programmes d'élaboration des salaires doivent être adaptés au nouveau numéro AVS. Pour cette raison, nous vous prions de contacter à temps votre programmeur.**

Véhicule de transmission

La transmission électronique sera effectuée au moyen d'un fichier informatisé standardisé. Les membres ont la possibilité de préparer et télécharger dans le PartnerWeb un fichier de leurs assurés continuellement mis à jour. Ladite liste peut être également classée sous forme d'un fichier excel ou PDF. Pour les entreprises moins importantes (p. ex. sans informatique) la transmission peut être envisagée sous forme de listes imprimées sur papier.

La transmission du nouveau numéro AVS est effectuée de manière plus efficace par l'intermédiaire du PartnerWeb (fichier à importer dans le programme d'élaboration des salaires, impression de listes, consultations en ligne). Au moyen du PartnerWeb vous simplifierez vos tâches administratives en économisant du temps et de l'argent. La possibilité d'enregistrer vos collaborateurs ainsi que de transmettre vos fichiers de salaires par voie électronique vous est également offerte.

Nous vous conseillons vivement de profiter de ce service. Si vous êtes intéressés au PartnerWeb nous vous prions de nous contacter. Pour activer lesdits services nous vous prions de contacter directement notre support (support@promea.ch ou téléphone 044 738 53 53). Nous vous transmettrons par la suite les données d'accès à notre PartnerWeb.

Qu'est-ce que devient l'ancien numéro AVS?

L'ancien numéro AVS sera sauvegardé et sera relié au nouveau. Le changement n'entraînera pas de perte de données. L'ancien certificat AVS doit être gardé étant donné qu'il faut le soumettre à la caisse de compensation compétente en cas de demande de prestations (p. ex. rentes de vieillesse).

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par téléphone 044 738 53 53 ou e-mail info@promea.ch et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Caisse de compensation PROMEA